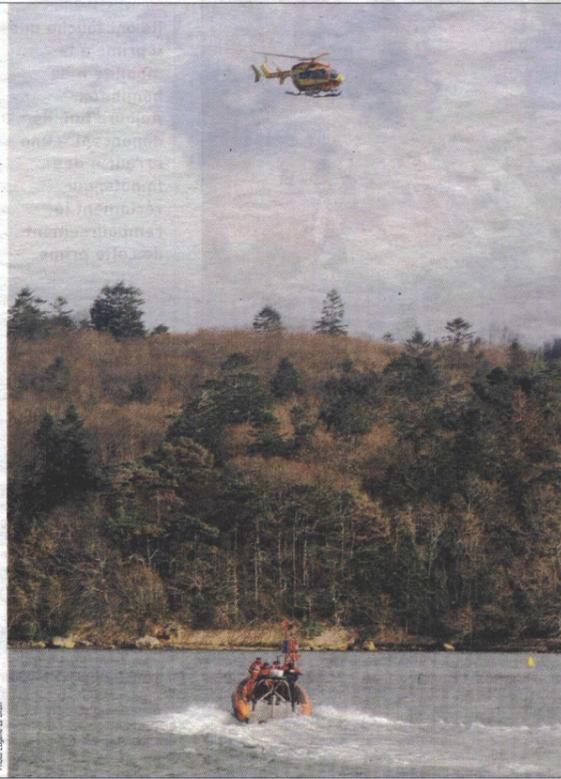


**SECURITE.....
SECURITE.....
SECURITE.....**

En ce début de saison prenez une bonne résolution : portez un gilet de sauvetage dès que vous embarquez dans votre annexe

L'annexe chavire. Un rescapé et un disparu au Relecq-Kerhuon

Une sortie en mer, pour deux cousins projetant de renforcer l'amarre d'un bateau, a tourné au drame, hier après-midi, dans l'Elorn. Leur annexe s'est renversée. L'un était toujours porté disparu hier soir.



De gros moyens ont été déployés pour retrouver un homme porté disparu après que l'annexe dans laquelle il avait pris place a chaviré.

Annexe. Le trajet de tous les dangers

Le risque d'accident en mer n'est pas toujours là où on l'imagine. Les drames se jouent parfois à deux pas du port, entre la cale ou la plage et le bateau. Le trajet en annexe reste l'un des moments les plus critiques pour le plaisancier.

Choisies pour leur légèreté et leur faible encombrement (afin de les transporter dans le coffre de la voiture par exemple), les annexes, ces petites coques en plastique ou en bois, qui permettent de rejoindre l'embarcation principale, ne sont pas toujours adaptées au plan d'eau, à la corpulence de leur(s) utilisateur(s) et aux chargements de matériels divers. Et en vieillissant, le risque d'accident monte en flèche.

Attention aux annexes trop légères

En prenant de l'âge, les réflexes et les aptitudes physiques des plaisanciers diminuent. Ils prennent du poids, n'ont plus la tonicité de leurs vingt ans et choisissent pourtant, pour des raisons de commodité, de manipulation et de transport, des annexes de plus en plus légères. Plus légères, plus réduites, plus faciles à porter, mais moins



Les annexes, qui permettent de rejoindre l'embarcation principale, ne sont pas toujours adaptées au plan d'eau, à la corpulence de leur utilisateur et aux chargements de matériels divers. (Photo archives Eugène Le Droff)

stables. Moins résistants, les plaisanciers d'un certain âge rechargent à multiplier les allers-retours et chargent régulièrement leur annexe au-delà de leur capacité. Il n'est pas rare de voir tous les jours des coques de noix naviguer pleines à ras bord, émergeant à peine au-dessus de la surface de l'eau. Le passage sur le bateau principal est le moment crucial. Il faut se

lever, bouger et s'agripper à un bateau qui a ses propres mouvements. C'est en général lors de ce transfert de poids que survient l'accident (la chute entre les deux embarcations ou l'annexe qui se remplit d'eau). Et là, le plus souvent, l'absence d'échelle de bain posée à l'arrière ou sur le côté du bateau principal peut s'avérer dangereuse, le tombé à la mer ne pou-

vant plus remonter à bord par ses propres moyens.

Bannir les bottes

« Surtout que beaucoup de plaisanciers continuent à naviguer en bottes ! », s'insurge Henri Kersalé, le directeur du centre de formation pour la SNSM à Brest. « Nous n'arrêtons pas de leur répéter que les bottes, c'est pour le jardin ! Il faut des tennis ou des chaussures bateau, des vêtements chauds et flottants de préférence, au cas où on tombe à la mer. Ces vêtements permettront de tenir plus longtemps avant l'arrivée des secours, surtout si l'on adopte la position du fœtus, afin de perdre le moins de chaleur corporelle possible ».

Brassière et météo

Les autres conseils martelés par les spécialistes du sauvetage sont de ne pas partir en solo (comme en plongée !), de revêtir en permanence sa brassière automatique (qui se gonfle au contact de l'eau), de la porter dès (et surtout !) lors du trajet en annexe. Enfin, même si l'on connaît l'endroit comme sa poche et que l'on pratique depuis de longues années dans le secteur, ne jamais oublier de consulter la météo marine.

Stéphane Jézéquel

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE LOPERHET



152, Port de Rostiviec
29470 LOPERHET
Président J.R BLEUZEN

Ports de Rostiviec et de Kersanton

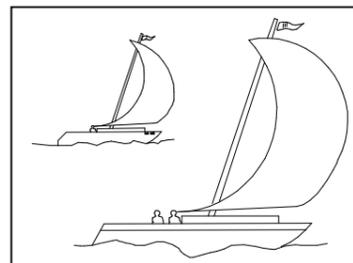
N° 3 – Avril 2008

Sommaire

- Le mot du Président
- Nouvelles de l'association
- Activité des ports
- Rostiviec
- Kersanton
- Lu dans la presse (la sécurité des annexes)
- Fiche technique n° 3 (purge du circuit de gazole)
- Fiche technique n° 4 (entretien du moteur H.B.)

Réalisation et édition A.P.L

J.Y GALLIC



Le mot du Président

Après avoir observé une minute de silence en hommage aux deux membres fondateurs de l'Association des Plaisanciers de Loperhet qui nous ont quittés l'année passée, l'assemblée générale annuelle s'est déroulée devant une assistance nombreuse au foyer Saint Yves.

Le bilan moral montre que l'association se porte bien et est très vivante.

Les bénévoles sont toujours assez nombreux pour les travaux, ce qui reflète une bonne entente générale dans un contexte de mixité sociale qui nous met tous sur le même pied d'égalité dès que nous sommes sur l'eau.



L'assemblée était principalement en attente des conditions d'attribution des zones de mouillage en collectif. Effectivement, après un long périple dans les circuits administratifs de l'état, la publication de l'arrêté interpréfectoral serait imminente.

La mise en oeuvre de ce mouillage collectif devrait être l'objectif de l'année.

Cela n'empêchera pas l'organisation de journées de travaux et de vulgarisation de savoir maritime. En effet, le 21 Mars prochain sera consacré à la finalisation de l'aménagement et du nettoyage des grèves de Rostiviec, elle sera suivie par l'initiation au calcul de marée ainsi qu'à la démystification de la lecture de cartes marines. Entre temps certains vont redoubler le cours de matelotage avant d'aborder le concours de pêche du 28 Juin.

L'équipe de Kersanton devrait voir l'aménagement du terre plein, suite à la superposition de gestion qui doit aboutir ces prochains jours. Déjà la journée d'inauguration se profile pour septembre. Afin de faciliter la communication entre adhérents, l'association vient de se doter d'une adresse mail et d'un site internet.

Une date à retenir : Le repas de début de saison le 19 avril, l'inscription est ouverte au bureau.

Bonne saison de navigation à tous et bon vent aux « voileux »

JY BLEUZEN

NOUVELLES DE VOTRE ASSOCIATION

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 8 mars 2008, au foyer St Yves, en présence du Maire de Loperhet. (Le compte-rendu complet est consultable au bureau de l'association)

L'association regroupe 168 adhérents à ce jour.

Le concours de pêche de l'été dernier a été un succès malgré des conditions météorologiques détestables.

Le dossier de demande de mouillages groupés pour les sites de Kersanton et de Rostiviec a franchi favorablement les différentes étapes administratives. Nous sommes désormais en attente de la publication de l'arrêté inter préfectoral d'attribution des concessions.

Le passage en mouillage collectif entraînera une délégation de gestion de la mairie de Loperhet à l'association des plaisanciers. Cela s'accompagnera également de la rédaction d'un règlement de police, d'un règlement portuaire et de la définition d'une nouvelle tarification des redevances.

Le transfert de gestion à la commune de Loperhet du terre plein de Kersanton se trouve dans sa phase finale, les travaux souhaités par l'association ont fait l'objet d'une présentation lors de l'assemblée générale de 2007, une étude d'impact a été menée et, suite aux enseignements tirés de la tempête de début mars 2008, une amélioration au projet initial sera présentée aux adhérents et proposée à la mairie, si elle recueille l'adhésion des futurs utilisateurs.

De nombreux plaisanciers ont changé de bateau, il leur est demandé de procéder à la mise à jour des caractéristiques de leur bateau auprès du bureau de l'association.

Les conditions de carénage des bateaux impliquent désormais un traitement des eaux polluées. Les zones spécifiques sont, à ce jour, notoirement insuffisantes, des réflexions vont être menées pour la réalisation d'équipements et d'installations adaptées.

L'association, soucieuse de l'environnement, insiste sur le problème des déchets (huiles usagées, pots de peinture) qu'il ne faut pas mettre dans les conteneurs de déchets ménagers. Elle rappelle également l'interdiction de caréner en haut de grève et souhaite un moratoire sur cette interdiction, en attendant la réalisation d'aires spécifiques de carénage pour les bateaux du fond de la rade.

Projets de formation pour l'année 2008 : Quatre séances de formation au profit des membres de l'association vont être prochainement programmées :

- Calcul de marée
- Lecture de carte nautique
- Cours de godille
- Matelotage

Les modalités de ces formations seront précisées soit dans un prochain bulletin d'APL soit dans le bulletin municipal de Loperhet. Elles figureront également sur le site internet de l'association : <http://plaisanciersloperhet.free.fr>.

Nous disposons également d'une adresse E mail : plaisanciersloperhet@free.fr. Tous les membres de APL sont invités à faire connaître par ce biais leur propre adresse afin de recevoir rapidement les nouvelles de l'association.

Election des membres du bureau de l'association des Plaisanciers de LOPERHET : Le Conseil d'administration de l'Association des Plaisanciers de Loperhet, élu lors de l'assemblée générale du 08 mars 2008, s'est réuni le 09 mars 2008, pour l'élection du nouveau bureau :

- | | |
|----------------------------|----------------------|
| • Président | Jean René Bleuzen |
| • Vice président Rostiviec | Louis Salaun |
| • Vice Président Kersanton | Jean Noël Vigouroux |
| • Secrétaire | Jean Yves Plourin |
| • Trésorier | Pierre Beloeil |
| • Trésorier adjoint | Gilbert Riou |
| • Dossiers et documents | Jean Yves Gallic |
| • Chargé de l'animation | Jean pierre Chaussoy |



ACTIVITE DES PORTS

L'association s'occupe de 152 mouillages et s'efforce de satisfaire toutes les demandes en liste d'attente, en gérant au plus juste les places disponibles entre les ports de Rostiviec et de Kersanton. Des efforts ont été entrepris pour améliorer les installations de Rostiviec et la zone d'hivernage de Kersanton.

Les dispositifs d'hivernage sur grève mis en place à Kersanton ont été prévus pour des conditions de vents forts de secteur Est à Sud-ouest. La grosse tempête du début mars 2008 a provoqué une marée haute exceptionnelle qui nous a permis de constater que certains pieux s'étaient soulevés :

- Sous l'effet de la traction exercée par les bateaux lors des vents violents de Sud-ouest,
- Parce que les amarrages étaient trop courts et tiraient anormalement sur les pieux à marée haute.

Il convient, au cours de l'échouage du bateau pour hiverner, de réaliser un amarrage suffisamment long et de venir le contrôler à la plus grande marée haute. Lors d'un avis de tempête, il est recommandé de vérifier et de renforcer son amarrage, si nécessaire. Enfin, durant l'hivernage le bateau doit être régulièrement surveillé par son propriétaire ou par un tiers mandaté qui en sera responsable.

Durant la saison 2007, l'association a pu accueillir tous les postulants. Pour 2008, en attendant la mise en place d'un mouillage groupé à Rostiviec et Kersanton, nous rappelons que :

1. Une demande de résiliation doit être officialisée par un courrier adressé à la mairie (demander un imprimé type). Il est également indispensable d'en informer l'association.
2. Le mouillage ne peut, en aucun cas, être transféré ou cédé à un tiers.
3. Si vous libérez votre mouillage vous devez enlever votre chaîne et éventuellement le bloc de béton.
4. Si vous laissez votre bloc, il faut le baliser et l'identifier avec un témoin afin que l'association puisse le faire enlever ou le céder.

La réattribution d'un emplacement est du seul ressort des commissions de mouillage qui aviseront en fonction de l'adéquation entre l'emplacement, le type de bateau et la qualité du bloc envasé.

ROSTIVIEC

Les bénévoles de Rostiviec ont créé un nouveau point d'accostage qui est désormais référencé chez les pompiers pour une éventuelle mise à l'eau de leur canot pneumatique.

Dans l'ancien centre nautique, un local a été attribué à l'association pour stocker du matériel volumineux ou salissant, ce local a été emménagé par des bénévoles.

Un rack supplémentaire de rangement des annexes a été construit, les corps morts ont été réalignés.

Un projet d'amélioration de l'hivernage des bateaux sur le site de Rostiviec va être mené. La sortie de l'eau des bateaux à la cale de Rostiviec devra à l'avenir être mieux coordonnée, il est demandé aux personnes disponibles en semaine de privilégier leur manœuvre un jour autre que le samedi ou le dimanche.

KERSANTON

L'hivernage des bateaux en haut de grève à Kersanton a été amélioré par l'enfouissement de pieux permettant un meilleur rangement des bateaux et une meilleure organisation de l'espace.

Le passage en mouillage collectif devra être mis à profit pour réorganiser les mouillages à Kersanton. Vérification des corps morts, pose de chaînes mères, définition d'une zone pour les plus grosses unités, les pistes de réflexion sont nombreuses et demanderont sans doute un étalement dans le temps.

La pose de tout nouveau corps morts devra avoir l'assentiment préalable d'un membre de la commission mouillage.

Pour l'hivernage 2008/2009, en haut de grève à Kersanton, il sera demandé aux postulants une pré-inscription, à renouveler tous les ans.

RAPPELS

- Après la mise à l'eau de votre bateau, n'oubliez pas de ramasser les cales de bois et de retirer les pieux que vous avez enfoncés dans le sol.
- Les poubelles de Rostiviec et de Kersanton ne sont pas prévues pour recevoir des déchets polluants (pots de peinture, chiffons, huile, etc..) Vous devez les déposer dans une déchetterie.